QUE DOIT FAIRE LA FEMME QUI SE PURIFIE DES MENSTRUES EN JOURNÉE DE RAMADAN ?

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Jeûne du Ramadan



Que doit faire la femme qui se purifie des menstrues en journée de Ramadan ?
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.







Télécharger | 2min 32

Question :
Lorsque débute le cycle mensuel [des menstrues] de la femme durant le Ramadan puis qu'elle s'en purifie en journée, que doit-elle faire concernant le jeûne de ce jour ?

Réponse :

Quant au jour durant lequel le cycle a débuté, alors son jeûne est annulé et elle doit rompre durant le reste de ce jour, manger, boire et rattraper ce jour. Quant au jour durant lequel elle s'est purifiée [de ses menstrues], alors les gens de science ont certes divergé sur ce point en deux avis :

Le premier est que l'abstention [de manger, boire, etc.] est obligatoire pour elle, par considération pour cette période et elle doit rattraper ce jour car elle ne l'a pas jeûné depuis le début.

Le deuxième est que l'abstention n'est pas obligatoire pour elle durant ce jour, car elle ne faisait pas partie de ceux pour qui le jeûne est obligatoire au moment de son obligation (c'est-à-dire à l'aube) car elle avait ses menstrues. De plus, elle ne tire aucun profit de cette abstention, ce n'est que fatigue pour elle et ce jour n'est pas sacré dans son cas car sa sacralité a été levée par le fait qu'elle mange en début de journée. C'est pour cela qu'il est rapporté d'Ibn Mas'oud, qu'Allah l'agrée, qu'il a dit « **Celui qui a mangé en début de journée, alors qu'il mange en sa fin.** ».

En conclusion, il n'est pas obligatoire pour elle de s'abstenir le reste de ce jour car elle n'en tire aucun profit et Allah est plus Savant. Cependant, il est obligatoire pour elle de rattraper ce jour comme cela est connu et apparent.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]


Traduit et publié par an-nassiha.com